



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-761 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* :

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Marc-André Laforest, directeur général de la Municipalité de La Minerve:

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, lors de la séance extraordinaire tenue le 30 mars 2026, le projet de règlement numéro 2026-761 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux, ayant pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil.

QUE le Règlement numéro 2026-761 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux, sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le mardi, **7 avril 2026**, à **19 h**, au centre communautaire situé au 91, chemin des Fondateurs, à La Minerve.

QUE ledit projet de règlement 2026-761 est disponible pour consultation au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture, ou sur le site Internet de la Municipalité, à l'adresse suivante : www.municipalite.laminerve.qc.ca

Donné à La Minerve, ce 31 mars 2026.

Marc-André Laforest, directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Marc-André Laforest, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 31 mars 2026, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 31 mars 2026.

Marc-André Laforest, directeur général et greffier-trésorier